

Les informations comparatives publiées par les groupes de sociétés lors de changements des périmètres de consolidation

Pro forma data published by companies following changes in their consolidation perimeters

Frédéric POURTIER - CRECCI
Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

LABRI, 351 av. de la Libération
33 405 Talence
Tél : 05 4000 69 05
E-mail : pourtier@labri.fr

Résumé

L'analyse financière des groupes de sociétés est rendue délicate par des facteurs d'incomparabilité : mouvance du périmètre, démultiplication des choix comptables, changements de référentiels, ... Pour pallier ces problèmes, le législateur recommande fortement la publication de données pro forma. Elles permettent, en théorie, la comparaison sur deux périodes successives. En réalité la doctrine est assez peu contraignante, aussi bien en règles françaises qu'en IFRS, et le sujet reste mal connu. Par ailleurs, la réalité des cas observés surprend, quant à la richesse des pratiques, et à la paradoxale incomparabilité de ces données. Nous essayons ici de circonscrire un thème mal connu et de rendre compte des pratiques de groupes du SBF 250. Ce travail met en évidence la grande hétérogénéité des diffusions d'informations comparatives, de types «pro forma», et souligne leur caractère souvent discrétionnaire dans le cas des changements de périmètres. Le rôle des IFRS est discuté. Nous dessinons quelques pistes de recherches à venir pour un champ d'investigation très vaste.

Mots clefs

Information pro forma – IFRS- Comparabilité
-Publications volontaires -Périmètre de consolidation -Comptes consolidés

Abstract

Incomparability issues, ranging from, among other things, changing consolidation perimeters to increasing accounting rules choices, plague companies' financial analysis. To circumvent these difficulties, rules that strongly encourage the widespread use of pro-forma figures have been set up. This enables, in principle, fair comparisons between successive periods for a given company. However, the guidelines are not very stringent, as well in French GAAP, as in IFRS, and the topic is not well known. Furthermore, the reality of the studied cases exhibits a plethora of practices, as well as a paradoxical data incomparability. We will try in this paper to define a not well known topic and reveal the practices of the 'SBF 250' index companies. This work highlights how different are the use and release of so-called comparative data (like 'pro forma'), and underlines that pro forma data are often discretionary disclosures when companies change their consolidation perimeter. The contribution of IFRS is discussed. We establish some research paths for broader investigations.

Keywords

Pro forma data- IFRS- comparability – voluntary disclosure – Consolidation perimeter - Consolidated statements -

Les informations comparatives publiées par les groupes de sociétés lors de changements des périmètres de consolidation

Pro forma data published by companies following changes in their consolidation perimeters

Résumé

L'analyse financière des groupes de sociétés est rendue délicate par des facteurs d'incomparabilité : mouvance du périmètre, démultiplication des choix comptables, changements de référentiels, ... Pour pallier ces problèmes, le législateur recommande fortement la publication de données pro forma. Elles permettent, en théorie, la comparaison sur deux périodes successives. En réalité la doctrine est assez peu contraignante, aussi bien en règles françaises qu'en IFRS, et le sujet reste mal connu. Par ailleurs, la réalité des cas observés surprend, quant à la richesse des pratiques, et à la paradoxale incomparabilité de ces données. Nous essayons ici de circonscrire un thème mal connu et de rendre compte des pratiques de groupes du SBF 250. Ce travail met en évidence la grande hétérogénéité des diffusions d'informations comparatives, de types «pro forma», et souligne leur caractère souvent discrétionnaire dans le cas des changements de périmètres. Le rôle des IFRS est discuté. Nous dessinons quelques pistes de recherches à venir pour un champ d'investigation très vaste.

Mots clefs

Information pro forma – IFRS- Comparabilité
-Publications volontaires -Périmètre de
consolidation -Comptes consolidés

Abstract

Incomparability issues, ranging from, among other things, changing consolidation perimeters to increasing accounting rules choices, plague companies' financial analysis. To circumvent these difficulties, rules that strongly encourage the widespread use of pro-forma figures have been set up. This enables, in principle, fair comparisons between successive periods for a given company. However, the guidelines are not very stringent, as well in French GAAP, as in IFRS, and the topic is not well known. Furthermore, the reality of the studied cases exhibits a plethora of practices, as well as a paradoxical data incomparability. We will try in this paper to define a not well known topic and reveal the practices of the 'SBF 250' index companies. This work highlights how different are the use and release of so-called comparative data (like 'pro forma'), and underlines that pro forma data are often discretionary disclosures when companies change their consolidation perimeter. The contribution of IFRS is discussed. We establish some research paths for broader investigations.

Keywords

Pro forma data- IFRS- comparability –
voluntary disclosure – Consolidation
perimeter - Consolidated statements -

Introduction

Nous proposons d'étudier la nature des informations comparatives publiées par les groupes de sociétés lors des changements de leur périmètre de consolidation. Ces informations sont publiées soit en adaptant les comptes N-1 au périmètre actuel, soit en ajustant les comptes actuels au périmètre précédent, soit, simplement, en publiant les comptes des filiales concernées par le changement de périmètre. Dans tous les cas, ces informations permettent d'apprécier l'impact des changements structurels du groupe, et de disposer d'informations à périmètre constant sur au moins deux exercices. Elles sont souvent qualifiées de *pro forma* ou d'informations comparatives.

L'objet de cette recherche est avant tout exploratoire: il s'agit, dans un premier temps, de présenter un panorama descriptif des pratiques observées, ne disposant pas d'études préalables en la matière. La grande hétérogénéité des données publiées nous conduira à souligner le chemin qui reste à parcourir pour l'harmonisation des données comparatives sur la place française. Nous discuterons aussi le rôle important, mais incertain, que peuvent jouer les IFRS dans ce domaine. Dans un second temps, cette recherche s'inscrit dans la lignée des travaux sur les publications volontaires (*voluntary disclosure*). La variété des informations comparatives diffusées pose, en effet, la question des facteurs motivant leur publication: nécessité ou opportunisme ? Nous montrons que si l'absence de changement structurel du groupe explique l'absence de publication *pro forma*, l'inverse n'est pas vrai. La présence de données comparatives n'est que partiellement liée à l'importance des changements de périmètre et leur diffusion apparaît en partie discrétionnaire. De nombreux groupes ne publient rien alors qu'ils ont connu des modifications substantielles. A l'inverse, de nombreux groupes publient des informations alors que leurs changements de périmètres sont minimes. Ce travail s'interroge alors sur la probabilité d'une amélioration et d'une harmonisation des pratiques des groupes français dans le nouveau contexte des normes IFRS. Plus contraignantes quant aux détails et à la forme des informations, les IFRS accordent, en effet, une place importante aux données comparatives. Elles sont au cœur du changement de norme en 2005 (données comparatives rétrospectives 2004), et devraient accompagner la mise en place de l'IFRS 3 (regroupements d'entreprises). Elles sont aussi implicitement dans la norme IFRS 5 sur les abandons d'activités (donc changements de périmètre). Pour autant, la nécessité de présenter des informations comparatives n'est pas nouvelle. Elle était déjà présente dans les règles du CRC 99-02 proches, sur le fond, des règles IFRS sur ce sujet. Or, le constat des publications françaises actuelles (en CRC 99-02) est décevant, préfigurant sans doute une évolution assez faible de la qualité des informations publiées en normes internationales: leur disponibilité en IFRS pourrait être aussi aléatoire qu'en règles françaises. Nous ferons alors le point sur les critères nécessaires à l'intelligibilité et l'utilité des données comparatives.

Pour aborder ce sujet, nous rappelons, dans une première partie, la nature et le rôle des données comparatives consolidées ainsi que les règles IFRS-CRC 99-02 comparées. Dans une deuxième partie, nous présenterons la méthodologie de la recherche. Les résultats décrivant les pratiques des groupes en matière de diffusions *pro forma* sont présentés et commentés dans la troisième partie à la lumière des normes IFRS. La quatrième partie explore la relation entre l'occurrence des données comparatives et les changements de périmètre. Enfin, une discussion est entamée en cinquième partie autour de la réalité surprenante des pratiques des groupes français, ainsi que sur

les conditions de leur amélioration et normalisation. L'apport probable, mais partiel, des IFRS dans ce sens est abordé, ainsi que les pistes de recherches en perspective.

1. Opportunité et perspectives des données comparatives

L'information pro forma a une raison d'être qui tient essentiellement à la nature des groupes ainsi qu'à leur exposition particulière aux changements (section 1.1). Par ailleurs, ces données assez peu normalisées jusqu'en 2004, pourraient prendre un relief intéressant en normes IFRS (section 1.2) et accroître l'attrait de ce sujet, jusqu'à présent très peu étudié (section 1.3).

1.1. La nature et nécessité des informations comparatives

Tout d'abord, il est important de définir ce que sont les données pro forma¹ ou comparatives (nous utiliserons les deux termes). Ces informations sont recommandées lorsque la comparabilité des comptes consolidés est rendue impossible par différents facteurs. Ainsi, Le règlement 99-02 précise que « *les présentations pro forma ont pour objet de rendre comparables dans le temps des séries de données comptables dont la comparaison directe est rendue difficile, voire impossible en raison d'événements intervenus ou devant intervenir* ». Mais ces informations peuvent prendre aussi la forme de données ponctuelles. Elles signalent, par exemple, l'impact de l'entrée d'une filiale sur les produits d'un groupe, par la communication du chiffre d'affaires de la nouvelle entité. Les motifs sont liés aux changements de méthodes comptables, variations de périmètre, fusion ou OPE, changements de date de clôture, etc. A l'inverse des sociétés uniques, la comparabilité des valeurs consolidées peut être affectée sensiblement par trois principaux facteurs :

- Le choix d'options comptables (traitement du crédit-bail, engagements de retraites, valorisation des actifs par diverses approches, ...), encore possible en CRC 99-02, est plus limité en IFRS, mais il affecte déjà et affectera la comparabilité des groupes lorsque ceux-ci changent, ou changeront, de méthode.
- La conversion des comptes de filiales étrangères peut affecter les valeurs consolidées lorsque le cours de conversion de la devise change de manière significative.
- Enfin, la mouvance du périmètre est source de perturbations et de biais dans l'analyse du groupe. La consolidation ne repose plus sur les mêmes bases d'un exercice à l'autre, en intégrant des sociétés différentes.

En somme, un analyste qui cherche l'appréciation de l'évolution économique du groupe, se heurte à l'interférence de plusieurs facteurs. La variation d'un item comptable « C » s'exprime alors:

$$\Delta C = \Delta C_{/E} + \Delta C_{/D} + \Delta C_{/P} + \Delta C_{/M}$$

où « $\Delta C_{/E}$ », « $\Delta C_{/P}$ », « $\Delta C_{/D}$ », « $\Delta C_{/M}$ », représentent respectivement l'incidence marginale des facteurs d'exploitation (appelée parfois : « croissance organique »), de changements de périmètre, de variations de devises de conversion et de changements de méthode (ou référentiel) sur l'évolution de la valeur « C ». S'y rajoutent occasionnellement des changements dus à la modification des dates de clôture et de durée de l'exercice comptable. Les données « pro forma »,

ou tout autre forme comparative, sont alors supposées neutraliser au moins les trois derniers facteurs pour permettre l'identification du premier ($\Delta C_{/E}$).

Les cas de figure nécessitant des données comparatives sont plus ou moins fréquents ou d'actualité. Ainsi, la fin des années 90 a été marquée par le passage au CRC 99-02 et son cortège de méthodes préférentielles. Il a généré des changements de méthodes comptables de la part de groupes au début de la décennie 2000, et la publication de nombreux comptes pro forma à cette occasion. Dans le même ordre d'idées, le changement de norme pour les exercices ouverts en janvier 2005 place l'information comparative au cœur du débat. L'IFRS 1 explicite notamment les règles de production des états rétrospectifs 2004, afin de permettre leur comparaison avec les états définitifs 2005 établis en normes internationales. Mais, au-delà de ces changements importants mais ponctuels, les modifications de périmètres restent un facteur récurrent dans la difficulté d'analyse des comptes consolidés. La croissance des valeurs technologiques sur la fin de la décennie 1990 s'est accompagnée de nombreuses opérations de croissance externe, modifiant significativement le périmètre de certains groupes. L'éclatement de la bulle spéculative a entraîné un réajustement brutal, et beaucoup de groupes ont entamé un mouvement de restructurations, cessions de branches d'activités et de filiales, modifiant leur périmètre, mais en sens inverse cette fois.

1.2. Perspectives des informations pro forma en normes IFRS ?

Les valeurs pro forma, n'était jusqu'à présent que « fortement recommandées »², notamment pour le compte de résultat. Seule obligation faite aux groupes, la mention des incidences du changement intervenu sur les postes du bilan, du compte de résultat et le tableau de flux devait être portée en annexe. Les résultats devaient alors, « de préférence », être présentés sous forme pro forma. Dans cette lignée, la COB n'obligeait pas les groupes à la publication de comptes pro forma. Cependant, même en absence d'incidence significative, elle demandait que soient mentionnés les impacts sur le chiffre d'affaires et le résultat (Rapport COB 1991, p.15, Bull. COB n°341, décembre 1999, p. 4 et s.). Elle a par ailleurs précisé (Bull. 341) le caractère significatif du changement de périmètre en signalant qu'une variation d'au moins 15% du chiffre d'affaires, du bilan ou du résultat d'exploitation devrait amener la publication de comptes pro forma³. La CNCC de son côté, postule que les comptes pro forma doivent être établis à partir de conventions cohérentes et raisonnables⁴. Sa définition est proche de celle de la COB. La certification des données n'est obligatoire qu'à compter du moment où des comptes comparatifs complets sont diffusés.

Les normes IFRS⁵ sont très convergentes avec les règles du CRC 99-02 (toujours en vigueur pour les groupes non cotés) sur le sujet des données comparatives. Ainsi l'IFRS 1 précise les modalités d'établissement des comptes comparatifs 2004 et, celles des règles exemptées de comparatif, n'étant applicables que de manière prospective. De même, stipule-t-il clairement que *l'information comparative doit être publiée sous forme narrative et descriptive lorsque cela est nécessaire à la bonne compréhension des états financiers de l'exercice*. Si les informations pro forma ne sont pas explicitement citées, la production d'informations spécifiques permet de les reconstituer. Ainsi, l'IFRS 3 requiert une information sur les filiales entrantes (actifs, passifs et contribution au résultat consolidé) permettant l'analyse de leur impact et donc, en neutralisant ce dernier, une analyse à périmètre constant. Si les informations requises par l'IFRS 3 ne sont pas suffisantes pour permettre au lecteur d'évaluer la nature et les effets financiers d'un regroupement d'entreprises, *il convient de fournir les informations nécessaires pour cet objectif*. Les activités

abandonnées font, elles aussi, l'objet d'un détail marginal en IFRS 5. Ces informations spécifiques permettent d'apprécier la situation consolidée après abandon, et donc, de reconstituer des comptes pro forma, s'ils sont absents.

Les règles internationales demandent un effort important de précisions permettant l'analyse des effets des changements et donc, au moins par retraitements, une analyse à conditions constantes. Pour autant, aucune norme (hors quelques détails des IFRS 3 et 5 mentionnés ci-dessus) n'est dédiée aux informations pro forma, comparatives ou aux informations marginales qui permettraient de les retrouver. Le format précis des informations comparatives reste plutôt allusif. L'essentiel est formulé, comme en réglementation française, soit au conditionnel, soit en laissant une alternative de présentation (directement en bilan et compte de résultat, ou en annexe), soit en plaçant les données comparatives dans une check-list d'informations requises d'où elles ne ressortent pas comme primordiales. En cela, les IFRS sont proches des normes françaises et ne s'en distinguent au mieux que sur la variété des détails sollicités. Or, les données de type comparatif ne sont pas moins obligatoires en CRC 99-02 qu'en IFRS. Selon nous, l'apport probable des normes internationales à la qualité des informations comparatives publiées reste un sujet total d'interrogation. Aussi, deux scénarios semblent possibles à l'aube 2005 et, concernent ce travail:

- Dans le premier, les normes IFRS consacraient l'avènement définitif d'une information exhaustive et de qualité. Elles sonneraient le glas des informations comparatives hétérogènes ou fantaisistes. Alors, notre étude soulignera toute l'ampleur du travail d'harmonisation et de standardisation à porter au crédit de la nouvelle réglementation, faisant état de la pauvreté des pratiques actuelles.
- Dans le second scénario, les normes internationales n'étant pas fondamentalement plus exigeantes que les règles françaises sur le sujet, elles ne modifieront pas significativement le paysage informatif lié aux changements de périmètre. Aussi, la propension, plus ou moins discrétionnaire, des groupes à diffuser une information de qualité pourrait-elle ne pas changer⁶.

En résumé, le sujet des informations comparatives reste entier, soit par l'étude des changements qui pourraient se dessiner dès 2005, soit en raison de l'absence probable de changements significatifs, et ce, malgré une normalisation globalement exigeante. Par ailleurs, ce sujet n'a que très peu été abordé, comme le souligne la section suivante.

1.3. Un sujet peu étudié

Les études sur le sujet des informations comparatives sont rares, et celles concernant les informations sur les changements de périmètres inexistantes, à notre connaissance. Le cas des résultats «pro forma» est étudié dans le contexte de la comptabilisation des « stocks option » et de l'IFRS2. Street et Cereola (2004) montrent leur impact sur les bénéficiaires. Hirshleifer et Teoch (2003) pensent que les informations pro forma ont un effet favorable sur les cours. Lougee et Marquardt (2004) soulignent la motivation stratégique des firmes publiant de telles informations. Elles seraient diffusées pour compenser, ou compléter, des informations classiques peu représentatives, ou mal intégrées par le marché. Selon ces auteurs, les données pro forma ont un pouvoir prédictif supérieur aux données normées habituelles. Cette hypothèse est commune à Brown et Sivakumar (2001), Bhattacharya et al. (2003). Cependant Johnson et Schwartz (2001) sont plus nuancés et ne valident pas leur supériorité sur les valeurs comptables classiques. A la

lumière de ces travaux, la diffusion de données pro forma semble être un acte essentiellement volontaire. A l'aune des recherches sur les *voluntary disclosures* (Healy et Palepu, 2001 ; Depoers, 2000 (a) et (b) ; Raffournier, 1995), on peut s'interroger sur la fiabilité de ces données vraisemblablement « opportunistes ». Pour Raffournier (2003), la publication généralisée des données pro forma, en alternative aux données normées, est inquiétante dans la mesure où les analystes et gérants de portefeuille en sont friands. Comme nous l'avons souligné précédemment, les IFRS pourraient ne pas mettre un terme définitif aux pratiques discrétionnaires, et n'être qu'un nouveau contexte pour l'étude des diffusions volontaires.

Par ailleurs, aucune étude ne rend simplement compte de la variété des pratiques, et encore moins de la relation avec des facteurs comme les changements de périmètres. Plutôt que les incidences des changements de périmètre, quelques rares travaux, comme Kothavala (2003), s'intéressent à l'alternative « intégration proportionnelle vs mise en équivalence » pour l'intégration des filiales sous contrôle conjoint (co-entreprises). Le sujet est donc presque vierge, mais pose aussitôt de nombreux problèmes méthodologiques en raison de l'absence de travaux académiques de référence. En somme, toute la méthodologie est à mettre en place, à éprouver, et à faire évoluer. La section suivante présente à ce titre la démarche retenue dans cette recherche quasi exploratoire.

2. Méthodologie

L'objet de ce travail est double :

- 1- Dresser un premier état des lieux des pratiques des groupes français en matière de diffusion d'informations comparatives, et mettre en exergue la place dominante qu'y occupent les informations sur les changements de périmètre. Cette étude descriptive, sans antécédent à notre connaissance, révélera la grande variété des pratiques et le chemin restant à parcourir dans une optique de normalisation des informations.
- 2- Étudier la relation entre les changements structurels (périmètre) et la diffusion des données pro forma ou assimilées. Cette analyse des relations de causes (changements de périmètre) à effets (publications d'informations comparatives) a pour but de cerner la stratégie des groupes, déceler la dimension « volontaire » de telles communications, et préparer des recherches positives ultérieures plus approfondies.

2.1. Echantillon des groupes

L'analyse porte sur 159 groupes inclus au SBF 250 en septembre 2003 (liste en annexe). Les secteurs de la banque et assurance sont exclus, ainsi que ceux des groupes dont les données n'étaient pas disponibles sur deux exercices consécutifs (2001 et 2002). La saisie sur deux exercices a pour but :

- 1- Apprécier la continuité des pratiques dans le temps (voir section 3.4).
- 2- Accroître la probabilité d'obtenir des données comparatives pour un groupe observé, sachant que tous n'ont pas connu de motifs de publications (changement de périmètre) chaque année.

L'échantillon est composé de groupes de tailles moyennes ou grandes, cotés sur le marché financier, principal enjeu des informations de type pro forma. Pour chaque cas, les données sont extraites des rapports financiers publiés au BALO⁷. La collecte omet volontairement les autres sources d'information possibles: rapports de gestion, diffusion Internet, annonces financières ponctuelles, ..., pour limiter un travail de dépouillement par ailleurs très délicat en raison du polymorphisme élevé des données recherchées (voir infra).

2.2. Identification des données comparatives

Une des premières difficultés est d'identifier des données de type « comparatif ». En effet, elles sont disséminées à des endroits très variables du rapport financier, aucune normalisation n'existant en la matière. Pour gérer ce problème, un dépouillement manuel systématique a été doublé d'une recherche automatique par mots clefs dans le format *pdf* des documents du BALO. De plus, les données utiles à la compréhension des changements de périmètre peuvent se présenter sous trois formes différentes d'un cas à l'autre :

- Présence de données clairement intitulées « pro forma » (1), sous des orthographes variées, présentant des comptes, ou extraits de comptes, à périmètre constant.
- Présence de données qualifiées de « comparatives » (2) et similaires à (1).
- Absence de pro forma, mais présence de données spécifiques à une filiale (3) entrant ou sortant du périmètre (par exemple son compte de résultat). Dans ce cas, les données publiées permettent de reconstruire les comptes pro forma (1) en additionnant (soustrayant) les propres comptes de la filiale aux comptes consolidés. Ce type d'informations n'est pas exactement de type pro forma mais permet indirectement, de les obtenir. Comme les groupes publient indifféremment les trois versions, nous les avons toutes relevées sous l'appellation pro forma ou données comparatives. Un exemple (section suivante) illustre les différents cas de figure.

2.3. Caractéristiques des données comparatives

Les données de type pro forma identifiées (1), (2) ou (3) dans la section précédente, sont décrites selon trois champs :

- Leur nature. La nature des informations comparatives publiées (Résultats, chiffre d'affaires, bilan,...) pourrait être liés à l'importance des changements subis par le groupe.
- La raison de leur diffusion. Elle permettra de rendre compte de la grande contingence des publications pro forma.
- L'exercice de référence explicite ou implicite du calcul comparatif (N, N-1 et parfois N-2). Les situations pro forma observées étant très variables, nous avons appelé :
 - « Progrades », les données adaptant, ou permettant d'adapter, des valeurs comptables antérieures aux conditions actuelles, comme le préconisent les textes (par exemple, le chiffre d'affaires N-1 recalculé aux conditions N).
 - « Rétrogrades », les données adaptant, ou permettant d'adapter, des valeurs comptables actuelles aux conditions précédentes (par exemple le Chiffre d'affaires N ajusté au périmètre N-1).
 - « Statiques », les données N, recalculées pour N dans des conditions différentes. En général, il s'agit d'une intégration sur 12 mois des filiales

entrées en cours d'année (donc intégrées sur moins de 12 mois dans les comptes consolidés réels).

L'exemple suivant illustre les différents cas de figure et suppose que l'activité de F, filiale entrante en N, est équirépartie sur 12 mois.

Entités	Chiffre d'affaires réel N-1	Chiffre d'affaires réel N
Groupe hors F	100	120
F entrant en juillet N	30	50*

**dont 25 au 1^{er} semestre*

Les données consolidées réelles sont :

Entités	Chiffre d'affaires réel N-1	Chiffre d'affaires réel N
Groupe total	100	145*

**145 = 120 + 50%.50*

Les données comparatives publiées, selon les groupes, pourraient prendre les formes suivantes:

1- Données progrades

- $130 = 100 + 30 = CA_{N-1}$ pro forma consolidé à périmètre N, si F est intégrée sur toute l'année.
- $115 = 100 + 30/2 = CA_{N-1}$ pro forma consolidé à périmètre N, si F est intégrée au prorata de sa durée d'intégration en N (soit 6 mois).
- 30 ou 15 = CA_{N-1} marginal de F réalisé respectivement sur l'exercice complet ou sur le 2^{ème} semestre N-1. Son cumul avec le réel consolidé N-1 permet de retrouver le pro forma des deux catégories précédentes (a ou b).

2- Données rétrogrades

- $120 = 145 - 25 = CA_N$ pro forma consolidé à périmètre N-1, excluant F.
- 25 = CA_N marginal de F. Soustrait du CA réel consolidé N, il permet de retrouver le CA_N consolidé pro forma précédent.

3- Données statiques

- CA_N ajusté en tenant compte de la contribution de F sur l'exercice entier, soit $170 = 120 + 50$.

Pour une même situation, il est possible de trouver dans l'annexe, l'une ou l'autre des configurations 1, 2, 3, ou plusieurs d'entre elles. Cet exemple illustre une partie seulement des cas de figure rencontrés, et souligne la variété des possibilités. De plus, nous nous sommes limités ici au seul chiffre d'affaires. Or, Les données peuvent prendre la forme d'items isolés (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, ...), ou de comptes complets (bilans, comptes de résultats, tableaux de flux), voire différentes combinaisons, couvrant ainsi divers degrés de présentation. Le tableau I synthétise les champs relevés dans le dépouillement des rapports annuels.

Tableau I
Caractéristiques des données comparatives

Items publiés	Motifs de l'occurrence	Sens comparatif
Bilan	Changement de périmètre	« Prograde »
Compte de résultat	Changement de méthode de consolidation	Rétrograde
Résultats divers (Résultat net, EBE, ...)	Utilisation de la méthode dérogatoire Incidence de la conversion des filiales	Statique
Chiffre d'affaires	Changements de méthodes ou de norme	
Divers	Changement de date de clôture	
	Autres (par exemple : liés aux stocks options)	

A défaut de données comparatives explicites et utiles, des informations sur « l'incidence des variations de périmètre » sont normalement incluses en annexe dans une colonne spécifique des tableaux de variations d'immobilisations, de provisions, etc. Ces cas, moins intéressants et éloignés des données pro forma ont été classés en « Divers ».

2.4. Mesures des modifications de périmètre

Dans la suite de cette étude, les modifications du périmètre sont supposées être la variable explicative principale. Pour apprécier l'importance des modifications du périmètre, il faudrait analyser l'incidence marginale de chaque filiale concernée en retenant ses comptes individuels comparés aux comptes consolidés. Par exemple nous supposerions que son chiffre d'affaires individuel représente son apport marginal au chiffre d'affaires total consolidé⁸. Le raisonnement serait le même pour mesurer l'impact sur le total de l'actif consolidé, etc. Si cette approche est plausible pour de petits groupes, et dans le cas d'une ou deux filiales, elle devient irréaliste pour la plupart des groupes cotés au moins pour quatre raisons:

- Le nombre de filiales concernées est souvent élevé.
- La disponibilité des comptes de ces filiales est plus délicate (sauf à avoir quelques données essentielles dans le tableau de filiales dans les comptes sociaux de la société mère) et accroît le travail de dépouillement de manière importante.
- Rien ne montre que le « consolidé » est la somme des valeurs sociales.
- Les groupes ne communiquent que rarement les informations sur toutes les filiales concernées. Ils se limitent en général aux opérations qu'ils jugent les plus significatives.

Aussi avons-nous contourné ce problème en choisissant de mesurer des *proxis* de variation de périmètre (tableau II), applicables à tous les groupes de l'échantillon. Bien entendu, aucune de ces mesures ne saurait révéler, seule, l'importance de la modification du périmètre, et l'approche reste expérimentale.

Tableau II
Proxis des variations de périmètre

P_i « Proxi » en %	Situation dans les rapports annuels	Remarques
P1= Augmentation des titres de participations.	Annexes comptes société mère	Croissance externe.
P2 = Diminution des titres de participations.	Idem.	Restructuration, cession de branches, ...
P3 = Variation des immobilisations consolidées dues aux changements de périmètre.	Tableau des immobilisations, annexes consolidées	Impact des changements de périmètre.
P4 = Flux d'acquisition (cession)de filiales, net de la trésorerie apportée/MBA.	Tableau des flux de trésorerie consolidés.	Importance des acquisitions/cessions.
P5 = Augmentation des écarts d'acquisition ⁹ (bruts).	Annexes consolidées.	Importance (et coût) des acquisitions (ou accroissement du contrôle).
P6 = Diminution des écarts d'acquisition (bruts).	Idem	Sorties de filiales (ou reclassements)

Nous avons ensuite calculé un indice « I » de « mouvance du périmètre » en intégrant tous les *proxis* selon l'approche suivante :

$$I = \text{Log}_{10} \{ [\sum (P_i^2)]^{1/2} \}$$

Ainsi, pour chaque groupe observé, les *proxis* P₁ à P₆ sont élevés au carré pour ne retenir que l'intensité de la variation du périmètre. Nous retenons ensuite la racine carrée de la somme des carrés des *proxis* pour revenir à une unité de base : le %. Comme certaines valeurs sont très élevées, nous avons retenu une transformation «Log₁₀» pour réduire la dispersion des mesures. L'échantillon étant constitué de comptes consolidés 2001 et 2002, la qualité de l'information liée aux changements de périmètre est très variable. En revanche, les IFRS 3 et 5 imposent des détails sur les actifs et passifs des filiales entrantes ou sortantes. La nouvelle réglementation permettra, pour des recherches ultérieures, une mesure plus simple et plus appropriée de l'importance des changements de périmètre (si les groupes se conforment à ses prescriptions).

2.5. Démarche d'analyse et hypothèses de la recherche

La démarche générale est résumée en annexe 1. Les données obtenues ont d'abord fait l'objet d'un classement pour éclairer les pratiques des groupes en matière de diffusion d'informations pro forma ou assimilées. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux descriptifs. Tous les motifs ont été pris en compte dans un premier temps (tableau III) pour distinguer la part prépondérante de ceux liés aux périmètres, objet de la suite du travail. Les autres données pro forma nécessiteraient des travaux de recherche supplémentaires.

Les données publiées en raison des changements de périmètres sont ensuite classées par nature (tableau IV) et période de référence comparative (tableau V). La continuité (permanence) des informations comparatives a été relevée lorsque les données pro forma sont disponibles sur deux exercices consécutifs (tableau VI).

Pour tester la relation « changement de périmètre-données comparatives», nous avons utilisé le test rang de Mann-Whitney. Le test compare tout d'abord (section 4.1) les groupes (et leur indice I) en deux grandes classes de diffusion :

- Ceux qui communiquent clairement des données (présence), quels que soient le détail et la qualité des informations comparatives.
- Et ceux qui ne diffusent rien, ou des informations qualifiées de « diverses » (absence d'informations utiles).

Supposant que ces données sont essentiellement volontaires, notre hypothèse sous-jacente dans cette analyse est :

H1 « Les groupes qui publient des données pro forma n'ont pas connu de modifications de périmètre (i.e. « I ») différentes de ceux qui n'en publient pas ».

Ce test est ensuite reconduit (section 4.2 et 4.3) en appariant des sous-échantillons définis par rapport à la catégorie des informations pro forma publiées (bilan, compte de résultats, chiffre d'affaires seul, ...). Nous cherchons à savoir si l'importance des changements de périmètre a une incidence sur la nature des informations comparatives lorsque qu'elles sont présentes. L'hypothèse sous-jacente est :

H2 « les groupes publiant une catégorie particulière de données comparatives (bilan, un compte de résultat, ...) n'ont pas connu de changements différents de ceux qui publient d'autres catégories.

Enfin, la même démarche est retenue pour tester la relation « sens des calculs pro forma/modifications du périmètre », toujours dans une logique *voluntary disclosure* (section 4.4). L'hypothèse est la suivante :

H3 « les groupes publiant des données progrades n'ont pas connu de changements différents de ceux qui publient des données rétrogrades.

D'autres hypothèses pourront être testées à la suite de cette première exploration, mais ce sera l'objet d'une future recherche.

3. Motifs et variété des informations comparatives : la place prépondérante des changements de périmètre

La diffusion des données comparatives est très contingente. Les pratiques excessivement hétérogènes des groupes français laissent envisager le faussé qui reste à franchir pour satisfaire les objectifs d'harmonisation qu'imposent les IFRS.

3.1. Motifs de publication de données comparatives relevés

Hormis 19 cas liés à des changements de norme, de date de clôture ou de change, les motifs explicites présentés dans les rapports sont essentiellement les changements de périmètres, de méthode de consolidation (ou l'adoption de la méthode préférentielle, désormais obsolète). Le reste des groupes (110 cas) ne présente pas d'opportunités particulières commentées dans leur rapport annuel (tableau III). Les données présentées n'excluent pas que des groupes appartenant

aux 189 cas concernés par les changements de périmètre aient présenté aussi des données à change constant, ou aient connu des changements de méthodes, ...

Tableau III
Opportunité des données comparatives

Items publiés	Fréquence sur 318 cas
Changement de périmètre, de méthode de consolidation ou adoption de la méthode préférentielle	189 cas (59,4%)
Changement de norme ou méthode comptable	10 cas (3,2%)
Incidence du change, seul	5 cas (1,6%)
Date de clôture	4 cas (1,2%)
Sans opportunité explicite	110 cas (34,6%)

De même, les 129 cas ne publiant pas de données liées explicitement au périmètre peuvent avoir néanmoins connu des changements significatifs. Comme l'absence de données comparatives sur le périmètre peut relever d'une décision purement discrétionnaire, nous les conserverons dans la suite des tests de la section 4.

3.2. Variété des données comparatives publiées

Nous présentons les statistiques descriptives qui montrent la variété des formes de données financières comparatives, lorsqu'elles existent (tableau IV).

Tableau IV
Variété des données comparatives liées aux changements de périmètre

Items publiés	Fréquence sur 318 cas
(1) Absence stricte	75 cas (23,5%)
(2) Divers (données sans intérêt analytique particulier)	54 cas (17%)
(3) Indicateur d'activité seul (Chiffre d'affaires ou résultats)	38 cas (12%)
(4) Chiffre d'affaires et résultats divers	36 cas (11,3%)
(5) Bilan	28 cas (8,8%)
(6) Compte de résultat, seul	33 cas (10,4%)
(7) Compte de résultat et bilan	54 cas (17%)

Les résultats montrent la relative pauvreté des rapports annuels en matière de données de type pro forma. Seules les données sous formes de bilan (détaillé ou simplifié), de compte de résultat, ou de plusieurs indicateurs d'activité conjoints (chiffre d'affaires et résultats divers), présentent un certain intérêt. Il est alors possible de calculer des ratios de structure ou de rentabilité, par

exemple. En revanche, le chiffre d'affaires ou un résultat, seuls, (catégorie 3 du tableau IV) présentent peu d'intérêt analytique. De plus, les différentes notions de résultat observées dans les catégories (3) ou (4) sont aussi bien : l'EBE, le résultat d'exploitation, le « résultat opérationnel » qu'un résultat net, ou une combinaison de plusieurs d'entre eux, ce qui ne facilite pas les comparaisons. Il ressort que seuls 36,2% (catégories 5, 6 et 7) des cas présentent des données comparatives conformes aux attentes implicites des textes CRC ou IFRS. Le reste des communications est très disparate, combinant souvent le chiffre d'affaires avec tel ou tel résultat. De nombreux groupes (75+54=129) ne publient rien ou, au mieux, diffusent les classiques « incidences des variations de périmètre » inscrites dans le tableau des immobilisations en annexe consolidée, voire aussi dans le tableau des provisions, des intérêts minoritaires, ... Ces dernières valeurs ne sont que de peu d'intérêt pour l'analyste.

3.3. Périodes comparatives de référence

Les textes CRC 99-02 et IFRS sont clairement favorables à une présentation des données N-1 ajustées aux conditions actuelles N. Pourtant, les pratiques restent assez variables, donnant une préférence à des données rétrogrades plutôt que « progrades » (voir supra, définitions à la section 2.2), comme le montre le tableau V.

Tableau V
Période de référence des données « pro forma ».

Sens du calcul pro forma (189 cas observés sur 318)	Fréquence sur 189
(1) Prograde (données N-1 à conditions N)	64 cas (33,9%)
(2) Rétrograde (données N à conditions N-1)	96 cas (50,8%)
(3) Mélange « rétrograde/prograde »	25 cas (13,2%)
(4) Statiques (données N à conditions N différentes)	4 cas (2,1%)

Les données comparatives sont rarement auditées (ce qui est mentionné en général) et les hypothèses présidant à leur calcul restent souvent évasives, ou sont totalement absentes. Assez curieusement quelques groupes (catégorie 3) publient des données à la fois « progrades » et « rétrogrades » mais sur des éléments différents. Ainsi peut-on trouver le compte de résultat N-1 ajusté au périmètre N, et des données du bilan ajustées en sens inverse (valeurs actuelles recalculées à conditions N-1). De fait l'analyse ne peut reposer sur des bases homogènes.

3.4. Permanence des méthodes de comparaison

Face à l'extrême hétérogénéité des publications, nous nous sommes interrogés sur la permanence des méthodes et des formats de données. Ces résultats restent strictement exploratoires, car nous n'exploitons pas cet aspect dans la section suivante. Le tableau VI rend compte de la continuité des pratiques, tant pour la nature des données publiées que pour la période de référence utilisée.

Tableau VI
Permanence relative aux informations pro forma sur les changements de périmètre

Cohérence dans le temps : 159 groupes	Items publiés	Périodes de référence
--	----------------------	------------------------------

Permanence des formats et méthodes	50 cas (71,4%)	57 cas (81,4%)
Non-permanence	20 cas (28,6%)	13 cas (18,6%)

L'absence de données, ou leur présence sur un seul exercice n'ont pas été pris en compte puisque ne permettant pas d'apprécier la continuité. Elles peuvent s'expliquer par l'absence ponctuelle de motif sur une ou deux années (pas de changement de périmètre) ou la volonté de ne rien publier. En revanche, les changements d'items publiés, ou de sens du calcul pro forma, ne trouvent pas d'explication a priori. Huit groupes sur les 70 concernés n'assurent de permanence ni pour la nature des données publiées, ni pour à la période de référence. Cela ne fait que souligner le caractère très contingent de ces diffusions, et la paradoxale incomparabilité des données comparatives, dans l'espace mais aussi en partie dans le temps.

En somme, ces différents résultats descriptifs montrent l'importance des données éclairant les changements de périmètre mais aussi, leur total manque de normalisation ou conformité aux textes. Peu de groupes assurent à la fois une information détaillée ou complète, prograde et en continuité avec l'exercice précédent. Ces résultats suggèrent tout d'abord la faiblesse de la réglementation CRC 99-02 (ainsi que celle provenant de l'AMF) en matière d'informations comparatives, mais aussi l'importance des efforts de normalisation qui sont à entreprendre pour tendre vers une information conforme aux prescriptions IFRS. Cet aspect est discuté en section 5.

4. Relation « changement de périmètre » et publication de données comparatives

En retenant l'indice de mouvance des périmètres de consolidation (voir section 2.3), nous avons voulu savoir si les groupes diffusant une information pro forma liée aux changements de périmètre, présentent un niveau de mouvance (indice « I ») différent de ceux qui ne publient rien.

4.1. Présence-absence de données comparatives et changements de périmètre

Le test repose sur la division de nos observations en deux sous échantillons :

- L'échantillon I, ne publiant rien, ou publiant des données qualifiées de diverses (catégories (1) et (2) du tableau IV).
- L'échantillon II, publiant l'un des items identifiés dans les autres catégories du tableau IV et, concernant les changements de périmètre.

Les groupes de chaque catégorie sont appariés et leurs indices « I » comparés deux à deux. La statistique U de Mann-Whitney est présentée dans le tableau VII.

Tableau VII
Comparaison des changements de périmètre des deux sous échantillons

Rangs	Effectifs	Rang moyen	Somme des rangs
-------	-----------	------------	-----------------

Absence de données ou diverses	129	123,52	15934
Présence de données	189	184,06	34787
Total	318		

Test non-paramétrique	
Mann-Whitney U	7549
Z	-5,76
Significativité	< 1‰

L'équivalence des deux distributions (hypothèse 1) est rejetée (significativité <1‰). Ainsi, il semble qu'en première analyse, les deux sous groupes soient différents quant à la mouvance de leurs périmètres. Ceux qui publient des données comparatives présentent des indices de mouvance supérieurs à ceux qui ne diffusent rien (rang moyen plus élevé). Ce constat semble assez logique (ou rassurant) puisque les groupes qui ne connaissent pas de modifications substantielles n'ont aucune raison de publier des données pro forma. De même, ceux qui ont connu des modifications de périmètre très importantes sont tenus de communiquer des informations pro forma complètes ou sont, en général, mis en défaut par l'AMF. Pour affiner l'étude, nous avons reconduit le test de Mann-Whitney sur des paires de sous échantillons définis par la nature des items comparatifs publiés.

4.2. Nature des données pro forma et changements de périmètre

Les 318 cas observés sont reclassés en sept sous-groupes selon le type d'informations publiées. Le test est reproduit en appariant tous les groupes. Nous ne publions pas les rangs moyens pour ne pas alourdir le tableau.

Il ressort clairement (tableau VIII) que les groupes n'ayant rien publié (absence) se distinguent du reste des observations. Leur niveau d'indice « I » est statistiquement plus faible que celui de tous les autres. Ce constat est cohérent avec les résultats du tableau VII. Par ailleurs, les groupes ayant diffusé des données pro forma centrées sur le compte de résultat (avec ou sans bilan) présentent des niveaux d'indices « I » significativement supérieurs (cellules grisées et rang moyen plus élevé) à ceux des groupes n'ayant diffusé que des informations très partielles (chiffre d'affaires ou résultat seuls, éléments divers sans grande utilité). En revanche, il n'est pas possible de distinguer le niveau de mouvance (indice « I ») des groupes dans les autres cas (cellules blanches du tableau VIII).

Tableau VIII
Test U de Mann-Whitney
Comparaison des indices « I » de sous échantillons publiant des informations pro forma différentes

	Absence	Divers	Flux d'activité seul (CA ou Résultat)	Chiffre d'affaire et résultats	Bilan	Compte de résultat
Divers	Z= -2,905 P= 0,004					
Flux d'activité seul (CA ou Résultat)	Z= -2,585 P=0,01	Z= -0,063 P = 0,949(ns)				
Chiffre d'affaires et résultats	Z=-4,18 P<0,001	Z=-1,664 P=0,096 (ns)	Z=-1,417 P=0,157(ns)			
Bilan	Z=-3,681 P<0,001	Z = -1,48 P= 0,137 (ns)	Z=-1,36 P=0,173(ns)	Z= -0,095 P=0,92(ns)		
Compte de résultat	Z=-4,75 P<0,001	Z = -2,799 P=0,005	Z=-2,559 P=0,01	Z=-1,466 P=0,143(ns)	Z=-1,317 P=0,188 (ns)	
Bilan + Compte de résultat	Z=-5,49 P<0,001	Z=-3,244 P=0,001	Z=-2,91 P=0,004	Z=-1,474 P=0,14(ns)	Z=-1,242 P=0,214 (ns)	Z=-0,227 P=0,82(ns)

ns: non significatif Cellules grisées : test significatif

En résumé, si les cas extrêmes se démarquent assez clairement (absence stricte ou comptes pro forma complets), on ne peut statistiquement distinguer les groupes communiquant un compte de résultat de ceux publiant un bilan, les groupes diffusant un seul indicateur (CA ou résultat) de ceux qui diffusent plusieurs indicateurs (CA et résultats), ... L'hypothèse 2 n'est donc pas invalidée. Il semble alors que si l'occurrence des données comparatives est liée aux changements de périmètre importants, en revanche, leur contenu est largement discrétionnaire.

Ces résultats militent pour une approche « *voluntary disclosure* » d'une grande partie des publications de données comparatives. Pour étayer cette hypothèse, nous avons remanié l'échantillon pour ne nous intéresser qu'aux groupes diffusant peu ou pas d'information.

4.3. La diffusion volontaire de données comparatives partielles.

Comme les cas diffusant des comptes pro forma complets présentent des indices « I » plus forts et des résultats de tests peu surprenants, nous nous sommes penchés sur ceux qui diffusent des données incomplètes et qui sont sujets à des variations de périmètre plus nuancées. Cette nouvelle analyse se limite aux cas n'ayant que peu ou pas publié d'informations, c'est-à-dire : rien, ou des éléments qualifiés de « Divers » sans utilité analytique claire, des indicateurs seuls (CA ou résultat), ou des indicateurs couplés (CA et résultats). Pour aborder cette question, nous avons extrait deux sous échantillons du test précédent:

- Nous avons éliminé tous les groupes présentant un indice « I » < 0, donc des « Pi » dont la racine de la somme des carrés est inférieure à 1%. Ce faisant, tous ceux qui n'ont connu aucune modification de périmètre sont exclus, ainsi que ceux qui n'ont

connu que de très faibles changements. Nous ne retenons donc que ceux ayant connu des modifications de périmètres suffisamment sensibles.

- Nous avons ensuite classé en « Absence de données utiles », ceux qui ne diffusent rien, ou ceux qui ne communiquent que des éléments qualifiés de « Divers ».
- Nous avons regroupé en « Publication limitée de données utiles », ceux qui se contentent de communiquer des informations partielles présentant une utilité analytique : Chiffre d'affaires et/ou résultats divers.
- Nous avons enfin reconduit le test de Mann-Whitney pour comparer les indices de mouvance.

Les résultats sont dans les tableaux IX et le test confirme la non différence des deux distributions ($p=0,07$, non significatif) et le non rejet de l'hypothèse 2.

Tableau IX
Comparaison des changements de périmètre des deux sous échantillons avec I>0

Rangs	Effectifs	Rang moyen	Somme des rangs
Absence de données utiles	110	86,23	9485
Publications partielles de données utiles	73	100,7	7351
Total	183		

Test non-paramétrique

Mann-Whitney U	3380
Z	-1,81
Significativité	0,07

Ces résultats montrent que, hors les cas extrêmes éliminés de l'échantillon, les groupes publiant de l'information comparative (mais en faible quantité) ne se distinguent pas clairement de ceux qui ne diffusent rien d'utile. L'effet « périmètre » n'est pas discriminant. De fait, ces résultats confirment que leurs publications restent largement discrétionnaires (hypothèse 2) et relèvent de diffusions volontaires, à tout le moins pour une partie des observations.

On notera cependant que la probabilité affichée (7%) est proche du seuil usuel de 5% et laisse à penser qu'une étude plus systématique et plus large serait nécessaire pour trancher ce sujet. En revanche, les sommes de rangs obtenus laisseraient penser que les groupes ne publiant rien auraient des indices « I » plus élevés, ce qui confirmerait encore l'hypothèse discrétionnaire.

4.4. Période de référence des données comparatives et changements de périmètre

Pour finir, nous ne nous intéressons plus qu'aux 189 cas publiant effectivement des valeurs comparatives (excluant donc les absences et les éléments divers). Les cas sont classés en fonction de la période à laquelle se réfèrent leurs données pro forma. En reconduisant la démarche précédente, nous avons testé l'équivalence des distributions des indices de mouvance. Aucun résultat n'est significatif comme le montre le tableau X. L'hypothèse 3 n'est donc pas rejetée.

Tableau X

Test U de Mann-Whitney
Comparaison des indices « I » de sous échantillons pratiquant différentes hypothèses de simulation pro forma

	Prograde	Rétrograde	Prograde et rétrograde
Rétrograde	$Z=-1,118$ $P=0,264$ (ns)		
Prograde et rétrograde	$Z=-0,539$ $P=0,59$ (ns)	$Z=-0,551$ $P=0,582$ (ns)	
Statique	$Z=-1,668$ $P=0,095$ (ns)	$Z=-1,865$ $P=0,0062$ (ns)	$Z= -1,897$ $P=0,06$ (ns)

ns : non significatif

En somme, hors les cas extrêmes de groupes ayant connu de fortes modifications (hypothèse 1 rejetée), rien ne montre que la nature et le sens des informations comparatives publiées sont liés à l'importance des changements de périmètres. Les hypothèses 2 et 3 ne sont pas réfutées et ces résultats nous amènent à proposer l'hypothèse de publications volontaires.

5. Discussion

Cette première approche exploratoire, met en relief un sujet assez vaste. Tout d'abord, la richesse des publications souligne leur manque remarquable de normalisation. Partant de là, la dimension comparative assignée à ces informations est paradoxalement compromise pour les raisons suivantes :

- L'incomparabilité d'un groupe à l'autre, en raison des différences portant sur les items publiés et sur les périodes de référence utilisées.
- L'incomparabilité, par l'absence fréquente d'audit des valeurs et, l'approximation qui pèse sur la compréhension des hypothèses de simulation pro forma (non exploitées dans cette étude).
- Dans une moindre mesure, l'incomparabilité pour un même groupe, en raison de la possible non-permanence des formats ou méthodes.

En plus d'une relative incomparabilité, ces données sont d'une fiabilité discutable en raison de la motivation qui pousse les groupes à les diffuser. S'il semble que les groupes publiant des informations comparatives complètes (bilan et compte de résultat, ou compte de résultat seul) aient connu effectivement des modifications de structure plus élevées que la moyenne, l'inverse n'est pas certain. Par ailleurs pour les groupes présentant des modifications de périmètre moyennes (tests des tableaux VIII et IX), l'occurrence de données comparatives (tableau X) est clairement discrétionnaire. Dans tous les cas, la période de référence semble totalement arbitraire. Ces constats nous amènent à proposer un cadre normatif qui rendrait aux informations pro forma leur statut d'informations utiles, en soulignant l'apport potentiel des normes internationales. Il repose sur 6 critères objectifs nécessaires à la bonne intelligibilité des données et découle de l'expérience de ce travail.

Tableau XI
Critères normatifs pour des données comparatives

Critères	Pratique des groupes	Position française (CRC 99-02, CNCC, AMF)	Position IFRS
Identification : <i>capacité à être circonscrites sans ambiguïté</i>	Localisations et dénominations très fluctuantes	Pas de position Liberté laissée aux groupes	Idem
Compréhensibilité : <i>connaissance des hypothèses précises de leur établissement</i>	Peu d'explications claires sur leurs calculs pro forma	Non spécifié. Mais implicite dans les règles concernant toute information annexe	Explicite dans l'IFRS 3, par exemple
Complétude : <i>informations permettant d'analyser le bilan et le compte de résultat</i>	Peu de comptes complets	Demandé dans les cas de changements importants	Comptes simplifiés à publier pour les filiales entrantes ou sortantes
Permanence : <i>relative aux items publiés et à leurs modalités de calcul</i>	Variable	Non spécifiée. Mais la permanence des méthodes est un des fondements des règles comptables	Idem
Caractère prospectif (prograde) : <i>permettant une analyse prospective des changements</i>	Plutôt rétrospectifs en moyenne	Favorable aux données progrades	Idem
Fiabilité : <i>intégrité des valeurs publiées et respect des règles comptables usuelles</i>	Données souvent non auditées	Audit des seuls comptes pro forma complets	Dépend des règles professionnelles nationales, donc de la CNCC

Tout d'abord, La qualification et identification des données comparatives est un vrai problème méthodologique pour l'utilisateur. Leur dissémination à des endroits très variables, sous un vocable et une orthographe changeants (comparatif, proforma, pro forma, proformat, ...), compliquent l'utilisation des rapports annuels. De même, la possibilité de publier de vrais comptes pro forma, ou de ne diffuser que des informations marginales sur les filiales concernées, accentue la difficulté d'analyse et de comparaison. Les IFRS n'apportent rien quant à la localisation de ces données dans les rapports financiers. En revanche, ils devraient entraîner une publication plus systématique des comptes marginaux des filiales concernées par les changements et, de fait, standardiser une partie des informations à utilité comparative. Par ailleurs, beaucoup de pro forma n'intègrent que les filiales « essentielles », et selon des modalités de calculs souvent vagues. Le principe d'importance relative est aussi facile à invoquer en règles CRC 99-02 qu'en IFRS. De plus, en normes internationales, les données ne concernent principalement que les extraits de bilan. La publication des flux des filiales (chiffre d'affaires, résultat) si elle est mentionnée en IFRS 5, reste plus floue dans les autres cas. Ainsi, le critère de complétude ne devrait pas être plus satisfait en IFRS qu'il ne l'était en CRC 99-02, que ce soit relatif au nombre de filiales concernées, ou au détail des données comptables pro forma. Tant que les données pro forma resteront partielles, il ne sera pas possible d'obtenir leur audit complet et assurer leur fiabilité. En somme, si les IFRS apportent beaucoup d'informations supplémentaires en général, ils ne se distinguent pas fondamentalement du CRC 99-02 sur les points qui nous paraissent importants en matière de données comparatives. Les critères requis pour disposer d'une information de qualité étaient déjà explicites ou implicites dans la règle française, et n'en était donc pas moins exigibles que, désormais, en IFRS. Tant que les données pro forma ne feront pas l'objet d'une règle (norme) entièrement dédiée, elles resteront sans doute tributaires des besoins ou nécessités des groupes en matière de communication. Notons que, même si une telle norme

était édictée, rien ne prouverait l'adhésion inconditionnelle des groupes. L'exemple des données sectorielles est révélateur à ce sujet : obligatoires en France, avant même l'IAS 14, elles sont souvent incomplètes ou en contravention avec une règle pourtant précise¹⁰. En définitive, l'évolution de la qualité des informations, souvent jugées annexes, dépendra beaucoup de la pression des auditeurs et des moyens coercitifs en place. Compte tenu de l'importance des changements comptables en cours et de la complexité de l'audit des comptes consolidés en IFRS, nous pensons que l'amélioration du *reporting* de données comparatives ne sera pas une priorité pour les auditeurs (hormis pour les comptes rétrospectifs 2004) et donc, pas une nécessité pour les groupes. De plus, la propension des groupes à diffuser des données comptables alternatives volontaires dans un environnement fortement normé (US GAAP) a bien été montré dans le cas des résultats pro forma (voir supra section 1.3). Aussi, la normalisation IFRS aura-t-elle certainement des effets inattendus, et ce champ d'étude devrait donc rester d'actualité encore longtemps.

Au-delà de ces remarques de fond, quelques points méthodologiques doivent être soulignés. Ainsi, les mesures de périmètre retenues (indice I) peuvent être discutables et ne permettent pas de comparaisons avec le seuil de 15% proposé par la COB (AMF). De plus, la période retenue est postérieure à l'éclatement de la bulle spéculative. Dans ce contexte, beaucoup de groupes ont limité leur croissance ou stagné. Pour avoir une vue plus juste, il conviendrait d'intégrer la période 1999-2000 à l'échantillon étudié. Ensuite, l'indice I mesure l'intensité du changement, mais ne précise pas le sens des modifications de périmètre (croissance ou diminution). Il est probable que cet aspect des changements a une incidence sur la nature et qualité des informations diffusées. Enfin, les données pro forma relevées sont rarement exclusives de tout autre facteur que le périmètre : elles mélangent souvent les incidences du change, par exemple. Il est possible alors que les résultats obtenus soient influencés par des facteurs explicatifs supplémentaires (conversion des devises des filiales étrangères) non pris en compte dans cette étude.

Pourtant, ces résultats partiels ouvrent quelques perspectives. Il sera intéressant de chercher à distinguer les profils financiers des groupes selon le degré de détails, ou le nombre d'items fournis (voire leur absence) compte tenu des remarques faites sur le côté discrétionnaire des publications. Cette piste de recherche retrouverait les axes privilégiés des recherches positives, notamment sur l'information volontaire. Dans le même sens, les distinctions « prograde-rétrograde » méritent une analyse plus poussée : il est possible que le sens de la simulation diffusée ne soit pas anodin et, qu'il soit choisi comme étant le plus avantageux en termes d'image financière (par exemple, améliorant la variation du chiffre d'affaires). Si nous avons souligné la relative absence de permanence des méthodes, beaucoup de groupes n'ont publié de données que sur une année. Pour mesurer la permanence des formats et méthodes, il faudrait élargir l'étude à une période plus vaste pour avoir une chance qu'un même groupe connaisse plusieurs occasions de publication pro forma.

Ainsi, le champ d'exploration est encore très large, et peut s'appliquer aussi bien aux incidences des devises qu'aux changements de méthodes comptables ou de référentiels. L'avènement des normes IFRS constitue à ce titre un champ exploratoire intéressant pour l'étude des comptes comparatifs 2004 qui seront publiés en 2005, ajustés aux normes internationales, mais aussi, plus largement, pour un suivi des pratiques des groupes en matière de données pro forma.

Conclusion

L'objet de ce travail était de présenter un sujet sensible mais peu étudié : les informations financières comparatives à périmètre constant. Ce thème mérite une attention à plusieurs titres. Il repose sur une acception confuse de la notion de données pro forma. Cette confusion est partiellement entretenue par une doctrine peu exigeante en règles CRC99-02 et incomplète en IFRS. Ne marquant pas clairement les obligations des groupes, elle leur laisse une latitude dans la conception de leurs publications. Elle favorise ainsi la profusion de données incomparables, au contenu sémantique parfois flou.

Partant des rapports annuels de 159 groupes du SBF 250 analysés sur deux exercices, nous avons recherché les informations pro forma (ou autres formes comparatives) pour essayer de les classer et montrer la fréquence des formes prises par ces données. Les premiers résultats montrent que presque la moitié des groupes ne publie rien, alors que certains d'entre eux connaissent des modifications de structure comparables ou supérieures à celles de ceux qui communiquent des informations comparatives. De plus, nous montrons qu'une partie des diffusions pro forma est marquée par un caractère opportuniste (publications volontaires). Quand elles sont communiquées, ces données prennent des formes variables. D'indicateurs isolés, comme le chiffre d'affaires, les résultats opérationnels¹¹, elles peuvent prendre la forme de documents complets, bilan, compte de résultat, ou les deux. Par ailleurs, les données reposent sur des hypothèses de construction très variables. Notamment, le sens de la simulation qui les produit n'est pas homogène. Une partie des groupes publie les données comparatives N-1 à conditions actuelles N alors que les autres font l'inverse.

Aussi, l'observation de l'échantillon nous conduit aux conclusions suivantes :

- La présence des données comparatives est notablement contingente, et l'hypothèse de leur diffusion discrétionnaire devient plausible pour une suite de recherches ultérieures. Le facteur « changement de périmètre », s'il justifie certaines publications, est loin de tout expliquer.
- Leur contenu est fluctuant, ce qui rend leur utilisation systématique délicate. Intéressantes lorsqu'elles couvrent les documents de synthèse complets, ou même le seul compte de résultat, elles limitent beaucoup les possibilités d'analyse quand elles se résument à un ou deux indicateurs.
- Le sens des simulations est assez variable, ce qui pose le problème d'une confusion sémantique. Sous le même vocable (données « comparatives » ou « pro forma ») se cachent des données fondamentalement opposées (« progrades » ou « rétrogrades »). De plus, il devient impossible de comparer systématiquement des données pro forma, même de nature identique (chiffre d'affaires par exemple). Dans le meilleur des cas, elles assurent une comparabilité temporelle pour un groupe « i », mais ne permettent aucune comparaison intergroupes.

En définitive, ces publications présentent une géométrie trop changeante qui invalide leur fiabilité et leur utilisation généralisée. Les groupes français devront faire un effort important pour donner à ces informations un statut moins ambigu et une valeur tangible. Si l'avènement des normes internationales constitue, à ce titre, un changement majeur du paysage informatif français, il n'est

pourtant pas certain que les groupes feront des données pro forma une priorité au regard des nombreuses difficultés techniques qui accompagnent la mise en place des nouvelles normes.

Bibliographie

Balsam S., Mozes H.A., Newman H.A. (2003), « Managing Pro Forma Stock Option Expense under SFAS 123 », *Accounting Horizons*, vol.17, n°1, pp. 31-46.

Bhattacharya, N., Black E., Christensen T., Larson C. (2003), « Assessing the relative informativeness and permanence of pro forma earnings and GAAP operating earnings », *Journal of Accounting and Economics*, vol. 36, pp. 285-319.

Brown L., Sivakumar K. (2001), « Comparing the quality of three earnings measures ». Working paper, Georgia State University.

Depoers F. (2000a), « L'offre volontaire d'informations des sociétés cotées : concept et mesure », *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 6, vol. 2, pp. 115-131.

Depoers F. (2000b), « A cost-benefit study of voluntary disclosure : somme empirical evidence from French listed companies », *The European Accounting Review*, vol. 9, n°2, pp245-263.

COB (2000) Bulletin. n°352.

COB (1999) Bulletin n°341.

COB (1991), Rapport annuel.

CNC : <http://www.finances.gouv.fr/CNCompta/>

CNCC (2003), Référentiel Normatif et Déontologique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, CNCC édition.

Healy P.M, Palepu K.G., (2001), « A Review of the Empirical Disclosure Literature », *Journal of Accounting and Economics*, vol. 31, pp. 405-440.

Hirshleifer D., Teoch S. H., (2003), « Limited attention, information disclosure, and financial reporting », *Journal of Accounting and Economics*, vol. 36, pp. 337-386.

IASB : <http://www.iasb.org/>

Johnson W.B., Schwartz W.C.(2001), « Are Investors Misled by « Pro Forma » Earnings ? », Working Paper, University of Iowa.

Investorwords.com : <http://www.investorwords.com>

Kothavala K. (2003), « Proportional consolidation versus the equity method : A risk measurement perspective on reporting interests in joint ventures », *Journal of Accounting and Public Policy*, 22, pp. 517-538.

Lougee B.A., Marquardt C.A. (2004), Earning Informativeness and Strategic Disclosure : An Empirical Examination of Pro Forma Earnings », *The Accounting Review*, vol. 79, pp. 769-796.

Pourtier F. (1996), « La politique de communication sectorielle des groupes », *La Revue du financier*, n°105, pp. 49-60.

PriceWaterhouse-Cooper , Comptes consolidés, édit. F. Lefebvre, 2002.

PriceWaterhouse-Cooper , IFRS 2005, édit. F. Lefebvre, 2004.

Raffournier B. (2003), « Comptabilité créative et normalisation comptable », *La Revue du Financier*, n°139, pp. 74-83.

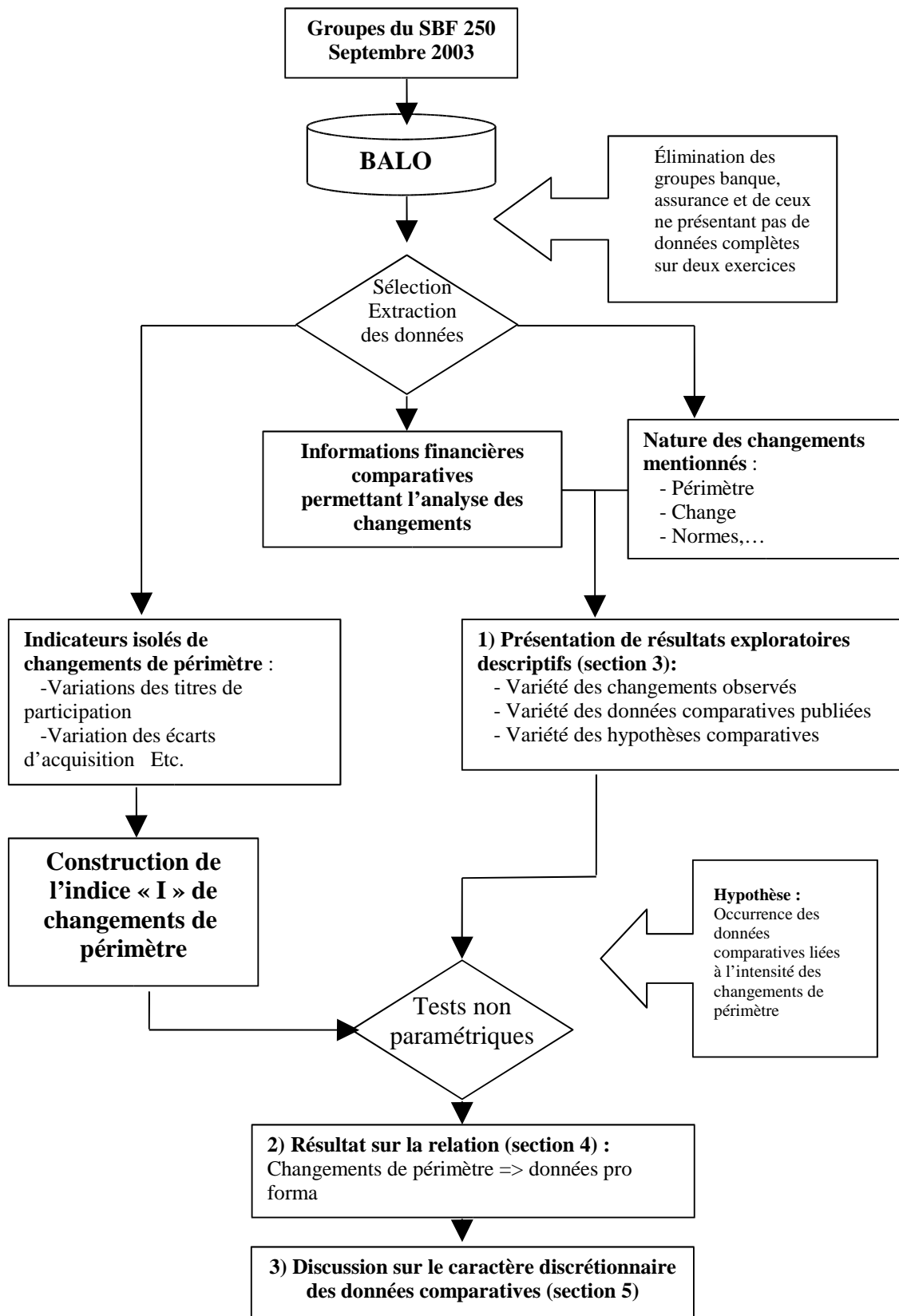
Raffournier B.(1995), « The determinants of voluntary financial disclosure by Swiss listed companies », *The European Accounting Review*, vol. 4, n°2, pp.261-280.

SEC : Conditions for Use of Non-GAAP Financial Measures. <http://www.sec.gov/rules/final/33-8176.htm>

SEC : « Cautionary Advice Regarding the Use of "Pro Forma" Financial Information in Earnings Releases ». <http://www.sec.gov/rules/other/33-8039.htm>

Street D. L., Cereola S. (2004), « Stock option compensation : impact of expense recognition on performance indicators of non-domestic companies listed in the U.S. », *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, vol. 13, pp. 21-37.

Annexe 1 : schéma méthodologique global



Annexe 2: liste des groupes étudiés

Accor	Danone	Klépierre	Remy Cointreau
Air France	Deveaux	L'Oréal	Renault
Air Liquide	Devoteam	Lafarge	Rexel
Alcatel	Eiffage	Lagardère SCA	Rhodia
Algeco	Elior	LDC	Rodriguez group
Alstom	Eramet	Lectra	Sagem
Altadis	Esigroup	Linedata Services	Saint Gobain
Altedia	Essilor	Louvre	Sanofi
Alten	Etam	LVMH	Schneider
Altran	Exel	Manitou BF	Seb
April	Faurecia	Manutan International	Séché
Arkopharma	Fimalac	Marionnaud Parfumeries	SII
Assystem	FranceTélécom	Memscap	Silic
Atos	Fromagerie Bel	Metrologic Group SA	Ski Rossignol
Avenir Telecom	Galeries Lafayette	Michelin	S.O.I.TEC
Aventis	Game Loft	Montupet SA	Sopra
Bacou-Dalloz	Gaumont	MR. Bricolage	Spir Communication
Bic	Gecina	Netgem SA	SR Téléperformance
Boiron	Générale de santé	Valéo	STEF-TFE
Bolloré	Générale de location	Neurones	Sylis
Bongrain	Géodis	Nexans	Taittinger
Bouygues	GFI Informatique	Nicox	Teamlog
Bricorama	Gifi	Groupe Norbert Dentressangle	Technip
Brime Technologies	GL Trade	NRJ	Tessi
Brioche Pasquier	Grandvision	Oberthur Card Systems SA	TF1
Bull	Groupe Bourbon	Orange	Thalès
Burelle	Groupe Crit	Péchiney	Thomson
BusinessObjects	Groupe Focal	Penauille Poly Services	Total Fina Elf
Camaieu	Groupe Gascogne	Pernod Ricard	Transiciel
Canal+	Groupe Open	Petit Forestier	Unilog
Carbone Lorraine	Groupe Partouche	Pharmagest Inter@ctive	Vallourec
Carrefour	Groupe Silicomp	Pierre & Vacances	Valtech
Casino Guichard	Groupe stéria	Pinault Printemps	Vicat
Cegid	Guyenne et Gascogne	Plastic Omnium	Vinci
CFF Recycling	High Co	Prosodie	Virbac
Chargeurs	Hyparlot SA	Provimi SA	Vivendi Universal
Christian Dior	Imerys	PSA	Wanadoo
Ciments	Ingenico	Publicis	Wavecom
Clarins	Ipsos	Radiall	Zodiac
Club Med.	Kaufman & Broad SA	Rallye	

¹ Voir par exemple, Investorwords.com : <http://www.investorwords.com>

² Règl. 99-02, §214 et § 423.

³ Les comptes pro forma N-1 devraient être publiés en tenant compte des X mois de présence de la filiale intégrée en N. Cependant, en N+1, la filiale ayant pesé sur tout l'exercice, il serait souhaitable de disposer de pro forma N établis sur l'exercice complet. Voir PriceWaterhouseCooper , Comptes consolidés, édit. F. Lefebvre, 2002, §7451. Par ailleurs, si les modifications sont dues à la fois à un changement de méthode et de périmètre, il convient de présenter des comptes pro forma avec l'impact des deux événements, dans deux colonnes distinctes (COB, bul. n°352, décembre 2000).

⁴ Voir CNCC, Référentiel Normatif et Déontologique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

⁵ Voir le site de l'IASB, du CNC et aussi IFRS 2005, édit. F. Lefebvre.

⁶ Dans un autre contexte par exemple, la SEC a mis en garde les investisseurs sur le caractère fallacieux des diffusions de certains résultats pro forma. Elle souligne l'écart qui existe entre ces données et les mesures habituelles de résultat, ainsi que leur difficile comparaison dans l'espace et dans le temps. Par ailleurs, elle a statué sur la nécessité de présenter des rapprochements entre résultats « pro forma » diffusés par la société et le résultat le plus proche selon les US GAAP. Bien qu'anecdotiques et situés dans un contexte réglementaire différent (US GAAP), ces événements confortent l'hypothèse du second scénario. Voir SEC : « Cautionary Advice Regarding the Use of « Pro Forma » Financial Information in Earnings Releases », ainsi que SEC : « Conditions for Use of Non-GAAP Financial Mesasures ». Voir aussi Balsam, Mozes et Newman (2003).

⁷ Pour cette raison, nous ne retenons que les rapports financiers excluant le reste des rapports annuels.

⁸ Ce qui exclut la possibilité de flux intra-groupes.

⁹ Les variations des écarts d'acquisition sont aussi parfois dues à des ajustements postérieurs aux acquisitions elles-mêmes.

¹⁰ Les groupes français ne satisfont que rarement aux obligations légales totales en matière d'informations par segments, selon nos observations récentes (comptes 2003, travail en cours). Voir aussi Pourtier (1996) sur le sujet.

¹¹ Les résultats présentés ne sont pas homogènes, et notamment les résultats dits « opérationnels » manquent de définition, ce qui n'est pas une surprise.